



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

-  AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques
Eglise de Semoussac – Immeuble inscrit au titre des monuments historiques
Périmétre de 500 m autour de l'Eglise – Immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 05 12 2000
Périmétre de 500 m autour de l'Eglise de Saint Georges des Agouts – Immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 05 12 2000
-  I4 : Périmétre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
Ligne de transport d'énergie électrique – THT 2 x 400 KV Braud / Prégillac
-  EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations
Autoroute A10
-  T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement
-  INT1 : Servitude instituée au voisinage des cimetières
Voisinage du cimetière : 2 Chez Bouchet

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Autoroute A10 :**
-  Bande de 100 m par rapport à l'axe de l'Autoroute A10 en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
 -  Fuseau de nuisances sonores de 300 m par rapport aux limites extérieures
 -  Construction récente non mentionnée sur le cadastre
 -  Construction prévue à court terme (PC déposé ou en cours)

Commune de
SEMOUSSAC

Carte Communale
Plan des Servitudes d'Utilité Publique
Pièce n°3
Ensemble de la commune
Echelle : 1/5000 e

CARTE COMMUNALE	Préscription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	26.06.2006	29.01.2010	08.04.2010
Révision n°1	25.10.2022		

Mairie de SEMOUSSAC
2, rue du Pin
17150 SEMOUSSAC
05 46 86 03 02 - mairie@semoussac.fr

ETUDE REALISEE PAR :
B.E. PERNET
Aménagement et Urbanisme
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr